# NOTE D'INFORMATION

## **MUTUELLE PREVOYANCE PLUS - MPBP**

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Directeur Gestion d'actifs et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21019 en date du 28/01/2021

## ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca représentée par M.Youssef CHARAFE-EDDINE en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

UPLINE CAPITAL MANAGEMEN

101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca Tél: 05 22 99 71 71 - Fax: 05 22 99 71 7

## **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



#### **CARACTERISTIQUES GENERALES I**-

Dénomination sociale

: MUTUELLE PREVOYANCE PLUS - MPBP

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000038804

Date et référence de l'agrément

: 30/09/2020, GP20140

Date de création

: 03/11/2020

Siège social

: 101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca

Durée de vie

Exercice social

: 01er Janvier au 31 Décembre

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: **1,000** Dirhams

Etablissement de gestion

: UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 101 Bd

Mohamed Zerktouni Casablanca représenté par M.Youssef CHARAFE-EDDINE en sa qualité

de Directeur Général

Etablissement dépositaire

: Banque Centrale Populaire sise à 101 Bd Mohamed

Zerktouni Casablanca représenté par M.Rachid MOUSSADI en sa qualité de Directeur

Securities Services Opérations.

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	Mme Kaoutar BENNANI	0522 99 71 71

Commissaire aux comptes

: A. SAAÏDI ET ASSOCIES représenté par Mme Bahaa

SAAÏDI

#### CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM 11-

Classification

: Obligations MLT

Sensibilité min

: 1.1 (exclu)

Sensibilité max

Indice de référence

: 12 (inclus)

: 50% MBI MT (Moroccan Bond Index Moyen Terme) + 50% MBI MLT

(Moroccan Bond Index Moyen Long Terme) tels que publiés par BMCE CAPITAL.

Objectifs de gestion

: L'objectif du FCP est d'offrir à la MUTUELLE DE PRÉVOYANCE DES BANQUES POPULAIRES une rentabilité supérieure à celle du marché obligataire à moyen et

long terme.

Stratégie d'investissement :

Le fonds est un OPCVM "Obligations Moyen et Long Terme".

Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins, d'OPCVM " Obligations moyen et long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances émis par l'État Marocain et en titres de créances jouissant de la garantie de l'État Marocain.

Le fonds pourra aussi effectuer des opérations de Prêt-emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le Fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le Fonds pourra investir dans:

- Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public;
- Les obligations subordonnées ;
- Les obligations subordonnées perpétuelles ;
- Les titres de créances émis par l'État Marocain et les titres de créances garantis par l'État Marocain ;
- Obligations et Titres de créances Négociables ;
- Les parts et les titres de créances émis par les fonds de placements collectifs en titrisation
- Titres d'OPCVM;
- Opérations de pension ;
- Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Souscripteurs concernés : Institutionnels, MUTUELLE DE PRÉVOYANCE DES BANQUES POPULAIRES

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la NI
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, La valeur liquidative est calculée chaque vendredi. Si celui-ci est férié, la valeur liquidative sera calculée le premier jour ouvré suivant..
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Établissement de gestion du fonds et réseau de distribution UPLINE CAPITAL MANAGEMENT. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès d'Upline Capital Management, et ce au plus tard le vendredi à 10 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Ladite valeur liquidative est calculée le même jour.

 Affectation des résultats: Mixte, les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice. Cette décision est actée par un procès-verbal. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice. L'entité en charge du suivi de la distribution au porteur de parts est :

Dénomination : Banque Centrale Populaire ;

Adresse: 101, Bd Zerktouni Casablanca;

Téléphone : 0522 20 25 33.

Le porteur de parts sera informé par Upline Capital Management par mailing ou courrier et ce au plus tard la veille de la mise en distribution.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

## IV- COMMISSIONS ET FRAIS

Commissions de souscription et de rachat :

Commission de souscription maximale : 0%;

Commission de rachat maximale : 0%;

• Cas d'exonération : NEANT.

Frais de gestion :

2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.

0

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
1- COMMISSAIRE AUX COMPTES	20.000 MAD HT	
2- FRAIS DE PUBLICATION	SELON TARIFICATION EN VIGUEUR	
3- COMMISSION AMMC	0,025% HT	
4- MAROCLEAR (commission de gestion du compte émission)	3600 MAD HT	
5- MAROCLEAR (droit d'admission)	SELON TARIFICATION EN VIGUEUR	
6- PRESTATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE GESTION	Frais de gestion fixe selon le taux convenu dans le mandat de gestion	